

Formations en apprentissage

Les formations ICP ouvertes à l'apprentissage

Master Action éducative internationale

- **1er semestre** : temps de formation à l'ISFEC LaSalle Mounier sur deux jours et demi, temps d'apprentissage en entreprise le reste de la semaine.
- **Deuxième semestre** : période d'apprentissage en entreprise, accompagnement par des temps de formation à l'ISFEC LaSalle Mounier (relecture de la pratique professionnelle, séances de coaching et travail de recherche).

> [Consulter la fiche formation](#)

Titre RNCP de niveau 1 Politiques et Stratégies des Ressources Humaines

Associé au Master « Politiques et stratégies des Ressources Humaines »

- **15 septembre au 15 janvier** : période de formation sur 4 jours par semaine. Temps d'apprentissage en entreprise 1 jour par semaine (prise de contact avec la structure d'accueil, réalisation d'une mission d'observation et/ou d'exploration en lien avec la thématique de la mission...)
- **15 janvier au 30 août** : période d'apprentissage en entreprise à plein temps, et accompagnement par des temps de formation à la FASSE (1 semaine de formation toutes les 6 semaines)
- **1er au 15 septembre** : finalisation du mémoire, soutenance et accompagnement vers l'emploi.

> [Consulter la fiche formation](#)

Apprentissages en partenariat avec le CFA et l'UFA Campus Montsouris

ÉTUDIANT



Rappel du cadre général

Le contrat d'apprentissage

C'est un des deux types de « contrats en alternance » :

- il est accessible à tout étudiant de moins de 26 ans
- il peut se dérouler sur une période de 1 à 2 ans, en fonction de la formation concernée,
- au titre de ce contrat, l'apprenti est un salarié de l'entreprise/organisme d'accueil et perçoit une rémunération de la part de la structure d'accueil, déterminée en pourcentage du SMIC

L'apprenti bénéficie d'une carte d'étudiant ICP et de tous les avantages des étudiants ICP ; l'organisme d'accueil prend en charge le coût de la formation ICP.

2- L'organisation des études, le rythme études / travail

L'apprenti alterne :

- des périodes de formation

- des périodes de pratique professionnelle en entreprise.

Ce rythme varie en fonction des formations concernées.



3- Spécificités - Engagements de l'étudiant

L'étudiant doit signer son contrat d'apprentissage avant le 1er octobre de l'année universitaire concernée.

En tant que salarié, l'apprenti :

- doit respecter le droit du travail, mais aussi le règlement intérieur et la convention collective de l'entreprise (présences, congés payés, ...)
- il ne bénéficie plus des vacances universitaires.

En tant qu'étudiant, il doit respecter le règlement intérieur de l'ICP / FASSE / ISFEC LaSalle Mounier.

L'étudiant qui s'engage dans un parcours en apprentissage va devoir assurer un rythme de travail soutenu pour respecter :

- les exigences universitaires de la formation ICP d'une part
- les exigences professionnelles de la structure d'accueil d'autre part.

4- Modalités pratiques : recherche du contrat d'apprentissage

L'étudiant qui recherche un contrat d'apprentissage doit

- le faire savoir dès ses démarches d'inscription à l'ICP
- s'informer sur les modalités de l'apprentissage dans sa formation
- prospecter différentes structures d'accueil potentielles.

Dans ses recherches, il sera accompagné par son organisme de rattachement (ISFEC Lasalle Mounier ou FASSE), en lien avec la direction de l'Insertion professionnelle de l'ICP et le CERFAL/Campus Montsouris.

Avant le début de la formation, il sera convié à une réunion d'information spécifique sur son parcours en apprentissage.

Pourquoi faire le choix de l'apprentissage ?

L'apprentissage permet aux étudiants de cumuler sur une même période :

- le suivi d'une formation
- l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise dans le secteur dans lequel ils effectuent leurs études.

Grâce à l'apprentissage, ils peuvent :

- mettre en œuvre une vraie expérience professionnelle associée à leur secteur de formation
- bénéficier d'un double accompagnement adapté : par un maître d'apprentissage en entreprise, et un tuteur universitaire en formation
- acquérir de solides méthodes de travail et d'organisation (gestion du temps et des priorités, adaptation à des activités et environnements divers, travail en équipe...)
- acquérir les compétences professionnelles du métier visé
- favoriser et accélérer leur insertion professionnelle en fin de formation.

L'apprentissage est aujourd'hui une voie d'excellence dans l'enseignement supérieur :

les apprentis sont souvent les meilleurs éléments d'une promotion ; à travers leur parcours exigeant, ils se dotent des meilleurs atouts pour réussir leur formation et leur future insertion.

INFORMATION PARCOURSUP

Nous sommes navrés des dysfonctionnements qui persistent. N'hésitez pas à vous reconnecter régulièrement sur la plateforme ; les mises à jour de Parcoursup continuent et nous sommes en contact régulier avec le ministère

Vous pouvez par ailleurs nous contacter en message privé sur les réseaux sociaux ou par mail :

- **s.bounzeki@icp.fr** pour la licence histoire-science-po, LEA et Info-com
- **m.six@icp.fr** pour la licence de droit et la licence de sciences sociales et économiques

Pensez bien à préciser votre nom dans le corps de votre message.

Notre équipe est à votre écoute.